Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260710-2026_56-DE

Commune de
HÉNANBIHEN

Département des
Côtes d'Armor

Arrondissement de
SAINT-BRIEUC

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°07
SÉANCE DU 06 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 30 juin deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alexis MENARD, Maire.

Membres présents : M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUAS Gwenaël, M. LEGOFF Jean-Charles, M. EVEN Didier, Mme JOUAN Véronique, M. LETACONNOUX Sylvain, Mme JAN Natacha, Mme LANOË Myriam, Mme DURAND Justine, Mme HENRY Mégane, Mme CORDON Catherine, M. DANIEL Jean-Michel.

Membre excusé : M. LEBRET Jean-Michel donne pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel.

Secrétaire de Séance : Mme LANOË Myriam

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 15

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de votants : 15

OBJET : Désignation d'un ambassadeur ARIC

N°56/2026

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune est adhérente à l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales, il y a lieu de nommer un délégué qui sera le référent formation des élus pour la durée du mandat.
Les missions du délégué ARIC sont :
-Valoriser dans les supports de communication de l'ARIC les expériences de sa collectivité,
-Participer à l'Assemblée générale de l'ARIC,
-Être le référent formation au sein de l'équipe municipale ou communautaire,
-Participer aux réunions organisées localement par l'ARIC,
-Contribuer à des commissions de travail de l'ARIC (Comité de rédaction de la Lettre, site internet...).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260710-2026_56-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- DESIGNE Madame HENRY Mégane comme référent ARIC pour représenter la Commune.
-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Par envoi à la Préfecture le 10 juillet 2026
Par publication le 10 juillet 2026

Le Maire,
Alexis MENARD

